



Cercle de Voile d'Arcachon



NATIONAL SPEED CROSSING DE KITESURF

1^{ER} AU 3 NOVEMBRE 2013 - ARCACHON

1. Comité d'Organisation

L'association APC Kite en partenariat avec le Cercle de la Voile d'Arcachon organise une étape du National Speed Crossing de Kitesurf du 1^{er} au 3 novembre 2013. Cette épreuve se déroulera sur le plan d'eau d'Arcachon.

2. Règlements appliqués

L'épreuve sera régie par les règlements de la Fédération Française de Vol Libre 2013 ainsi que le règlement ISAF.

Le règlement de l'épreuve et les instructions de course définitives seront mis à disposition des coureurs à partir du 1^{er} novembre.

3. Admissions

L'épreuve est ouverte à tout concurrent titulaire de la licence FFVL compétition.

Un certificat médical datant de 2013 sera demandé à l'inscription sur place, ainsi qu'une autorisation parentale et la désignation d'un tuteur pour les mineurs.

Tout concurrent devra être âgé de 14 ans minimum au 1^{er} janvier 2013.

Le nombre de participants est limité à 80 avec tenue d'une liste d'attente.

4. Inscriptions

La fiche d'inscription est téléchargeable sur le site internet de l'APC Kite dès le 15 août 2013 : apckite33@gmail.com

Elle ne sera effective qu'après paiement du droit d'inscription par chèque, libellé à l'ordre de APC Kite ou par carte bancaire.

Le droit d'inscription est fixé à 60 euros pour toute demande enregistrée avant le 15 octobre 2013 (cachet de la poste faisant foi pour les envois de courrier), et à 80 euros à partir de cette date.

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés aux coureurs absents, sauf sur présentation d'un certificat médical, reçu au plus tard la veille de l'épreuve.

La validation des inscriptions se fera le premier jour de la course de 9 heures à 12 heures sur présentation de la licence.

Un repas coureur est proposé ainsi qu'une soirée le 1^{er} novembre au Tir au Vol. Participation de 20 euros par personne pour les accompagnateurs. Présence à confirmer lors de l'inscription.

5. Programme des courses

Vendredi 1^{er} novembre :

- 9 h à 12h : Confirmation des inscriptions
- 13h30 : Briefing des coureurs
- 14h : Courses

Samedi 2 novembre :

- 9h30 : Briefing des coureurs
- 10h : Courses

Dimanche 3 novembre:

- 9h30 : Briefing des coureurs
- 10h : Courses
- Pas de départ après 15 h. Proclamation des résultats, remise des trophées à 16 h 30.

6. Description des courses

Les courses sont des parcours de Speed Crossing.

Les zones de départ seront choisies en fonction du vent dans la zone de course prévue sur site.

La limite de vent minimum pour lancer une manche restera à l'appréciation du Comité de Course.

7. Identification des concurrents

Des lycras ou dossards seront fournis par l'organisation Ils seront à restituer avant la remise des prix. Chèque de caution ou espèces = 20 euros.

Chaque coureur devra obligatoirement porter son lycra lors des manches ainsi que dans le cadre de la reconnaissance du plan d'eau.

8. Sécurité

Les émargements à terre sont obligatoires avant chaque départ sur l'eau et à chaque fois que le directeur de course demande un retour à terre ou en cas d'abandon.

Tant qu'un compétiteur n'a pas émargé au départ d'une course, il sera disqualifié ou pénalisé pour chaque course courue non émargée.

Le non émargement au retour entraîne la disqualification ou la pénalisation de toutes les courses validées depuis le dernier émargement de départ.

Chaque coureur devra obligatoirement être équipé d'un casque, d'un équipement de flottabilité individuel gilet de flottaison et d'un moyen de repérage lumineux.

9. Organisation à terre

Le PC Terre et le PC Sécurité seront situés Plage Péreire.

Le panneau officiel d'affichage des Instructions de Course, Jury, des résultats et de toute autre information utile (météo, parcours, etc...), se situera au PC Terre.

Pour l'hébergement, une liste complète des hôtels et campings est disponible sur le site de l'office de Tourisme d'Arcachon.

10. Résultats

Les résultats provisoires seront affichés quotidiennement sur le panneau officiel de la course situé au PC Terre.

11. Responsabilités

Les coureurs participent aux épreuves sous leur propre responsabilité.

Mesure particulière concernant les mineurs : il est précisé que l'inscription d'une personne mineure à cette épreuve 2013 (du 1 au 3 novembre) ne peut pas entraîner le transfert de l'autorité parentale à l'organisateur.

12. Droit à l'image

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la loi n° 2003-708 du 1er août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque concurrent à l'épreuve Kite du 1er au 3 novembre implique que son image et son nom, l'image de son matériel, celle de ses éventuels sponsors et partenaires ainsi que celle de ses équipes techniques et des membres de sa famille présents (lieux publics, salle de presse, plages, bateaux accompagnateurs), puissent être utilisés par l'organisation et par les prestataires missionnés pour la communication de l'épreuve, pour communiquer et/ou valoriser la promotion et ce sur tout territoire, tousupport, sans limitation de durée d'exploitation.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

13. Assurance

Chaque coureur inscrit doit détenir une assurance valide en Responsabilité Civile (couvrant le Kitesurf) pour la course, relative à eux-mêmes, aux tiers, ainsi qu'à leur matériel.

Les autres garanties possibles seront laissées à l'appréciation des concurrents.

L'organisateur ne se substituera en aucun cas à un éventuel manquement d'un ou plusieurs concurrents aux obligations énoncées ci-dessus.

14. Contacts

APC KITE

2 Ter Avenue de Lamothe33470 LE TEICH

Tél : 06.03.36.47.93

apckite33@gmail.com

<http://www.apckite.com>

CVA

Centre Nautique Pierre Mallet - Port de Plaisance

33120 ARCACHON

Tel: 05 56 83 05 92 - Fax: 05 56 22 59 09

contac@voile-arcachon.org